ISLE - CIOL

Service de Contrôle de Légalité

Acte n°: 2023-05 avec 1 pièce(s) jointe(s)

Date de décision: 02/02/2023

Objet: Vote du Budget Primitif 2023

Nature: Délibérations

Matière: Finances locales - Decisions budgetaires

Date de télétransmission : 03/02/2023 Agent de transmission : Julie-Anne OGER

Acte: Déliberation 2023-05. Vote du BP 2023.pdf

Annexes:

1 - BP CIOL 2023.pdf

Transmis par les services de la plate-forme MAGITEL-CL

12, rue des Petits Ruisseaux, 91370 Verrières Le Buisson +33 1 69 53 68 68 www.telino.com



Accusé de Réception

LA PREFECTURE
DEPARTEMENT 087

Identifiant de l'acte : 087-200039428-20230202-2023-05-DE Date de réception de l'acte par la Préfecture : 03/02/2023





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU CIOL

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi deux février, le Comité Syndical du Conservatoire Intercommunal de l'Ouest de Limoges, dûment convoqué, s'est réuni à dix-neuf heure au 4 rue de la gare 87110 Bosmie l'Aiguille.

Date de convocation du Comité Syndical: 17 janvier 2023.

Objet: Vote du Budget Primitif 2023.

Présents : M. Gilles BEGOUT, M. Karl PERIGAUD, M. Jean-Michel IGOULZAN, Mme Emilie RABETEAU, Mme Céline JALLAIS, M. Maurice LEBOUTET, Mme Maud TERRACOL M. Pierre COLOMBET, M. Florian CAMPOURCY.

Excusés: Mme Aline COUDERT, Mme Cécile FADAT, Mme Viviane RAFFIER.

Pouvoirs: Néant

M. Jean-Michel IGOULZAN est désigné comme secrétaire de séance.

Membres du CS	Titulaires : 6	Suppléants : 6
Présents	5	4
Votants	5	1
Pour	5	1
Contre	-	-
Abstentions	-	-

Le Président propose de voter le budget du CIOL pour l'année 2023.

Le budget de fonctionnement du CIOL s'élève à 335 350,00 €.

Les charges à caractère général s'élèvent à 15 300,00 \in , les charges de personnel à 316 100,00 \in , les charges exceptionnelles à 100,00 \in , la dotation aux amortissements à 3 800,00 \in .

Les recettes des services sont estimées pour cette période à 100 000,00 €.

Le montant total de la participation des communes représente 199 619,24 €.

Une demande de subvention de fonctionnement sera adressée au Conseil Départemental de la Haute-Vienne. Elle est estimée à 14 000,00 €.

Le budget d'investissement du CIOL s'élève à 8 906,03 €.

Le Comité Syndical après en avoir délibéré vote à l'unanimité le budget 2023.

Le Budget primitif 2023 (M57) voté par nature est joint à la présente délibération ainsi que la Note de Présentation Brève et Synthétique du Budget Primitif 2023.

En application de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à dater de sa publication et sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

En application des dispositions de l'article R.421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Modalité de publicité

Isle, le 03/02/2023

Effectuée le ;

03-02-2023

Certifié conforme par Monsieur le Président, Gilles BEGOUT

